Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1981)

Heft: 1780

Rubrik: Rubrique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelle loi sur les étrangers

EN Suisse, les deux chambres du Parlement ont maintenant adopté la version définitive du projet de nouvelle loi sur les étrangers. Il s'agit de l'une des réformes législatives les plus importantes entreprises en Suisse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les délibérations ont duré près de trois ans et la dernière bataille a eu lieu au Conseil des Etats, la petite chambre du Parlement, généralement considérée comme plus conservatrice que la grande chambre. Un groupe de députés aurait voulu remettre en cause l'amélioration du statut des saisonniers.

Les saisonniers travaillent temporairement dans des branches telles que l'hôtellerie et la construction et ils sont désavantagés par rapport aux autres étrangers. L'initiative des députés récalcitrants a cependant échoué à la suite notamment d'un vibrant plaidoyer du ministre de la Justice en faveur d'une humanisation véritable des relations entre Suisses et étrangers.

Il n'est toutefois pas certain que la nouvelle loi puisse entrer en vigueur car dans les milieux nationalistes, on envisage de déclencher contre elle la procédure du referendum. On sait qu'en Suisse, il suffit de récolter 50'000 signatures pour obtenir qu'un texte approuvé par le Parlement soit soumis au vote de l'ensemble des électeurs du pays.

MICHEL WALTER résume pour nous les principales innovations acceptées par les députés.

DISONS d'abord que la nouvelle loi est plus claire et plus démocratique. Le texte encore en vigueur fixe uniquement des principes généraux.

Les règles qui influencent concrètement la vie des étrangers sont réparties dans une multitude d'ordonnances gouvernementales, de décrets et de directives parfois non publiées. L'étranger a donc beaucoup de peine à connaître ses droits, ce qui peut encourager les autorités à agir de manière arbitraire.

La nouvelle loi, en revanche, définit sans ambiguité les conditions dans lesquelles un étranger peut – par exemple – résider en Suisse, y travailler ou vivre avec les membres de sa famille.

A ce sujet, la loi stipule nettement qu'après un séjour ininterrompu de cinq ans, l'étranger a droit au renouvellement automatique de son permis de résidence. Jusqu'ici, ce droit n'existait pas et la marge de manoeuvre des autorités était grande.

Progrès substantiel également en ce qui concerne le regroupement familial. Actuellement, un étranger qui vient travailler en Suisse doit attendre 15 mois avant de pouvoir faire venir son conjoint et ses enfants. La nouvelle loi réduit ce délai à 6 mois.

D'autre part et pour la première fois, l'étranger se voit expressément accordé le droit d'exercer une activité politique avec comme seule condition le respect de la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse.

Cette disposition signifie en particulier que l'étranger ne sera plus obligé de requérir systématiquement une autorisation pour prononcer un discours politiique. Il sera par ailleurs mieux protégé lorsqu'il voudra fraire valoir ses droits devant un tribunal ou une autre instance de recours.

La loi oblige en outre l'administration à renseigner l'étranger dès son arrivée sur l'ensemble de ses droits et obligations et sur tout ce qui peut faciliter son installation et son adaptation en Suisse.

A cet égard, et la chose est symbolique, la loi garantit aux étrangers une représentation équitable au sein de la commission d'experts chargée d'examiner en permanence les problèmes liés à la présence massive d'étrangers en Suisse. Jusqu'ici, les étrangers n'avaient pas le droit de faire partie de cette commission.

Rappelons cependant, en guise de conclusion, que deux revendications importantes des milieux progressistes ne se trouvent pas dans la nouvelle loi.

En règle générale, les étrangers devront continuer à attendre dix ans pour obtenir un permis d'établissement, ce document très convoité qui permet de vivre en Suisse sans aucune restriction, c'est-à-dire pratiquement comme un ressortissant suisse. Certains auraient voulu réduire ce délai à cinq ans.

D'autre part, le travailleur dit saisonnierqui n'a le droit de vivre en Suisse que neuf mois par an continuera à être désavantagé par rapport aux autres étrangers. Son statut a néanmoins été quelque peu amélioré, notamment en ce qui concerne le droit au regroupement familial.

Le texte de la nouvelle loi va maintenant être publié au journal officiel et les milieux nationalistes auront alors trois mois pour réunir – s'ils le veulent – les 50'000 signatures nécessaires au déclenchement d'un referendum.

MAYENS-DE-RIDDES, Valais
(altitude: 1500m)
For sale only from the developer
STUDIOS
2½, 3½
5 rooms duplex
In a resort noted for its peace and beauty
RESIDENCE SI LES AROLLES
Postbox 42, 1908 RIDDES, Switzerland
Tel: (027) 86 1886

Part Time Secretary

Are you interested to be the third member of our team?

The Swiss Benevolent Society and the Swiss Welfare Office for young people in London urgently need a Secretary/Audio Typist for three days a week.

Languages: English, German, French.

For details please ring:

Mrs A.R. Sharp, 01-387 2173
or
Mrs M. Lyster 01-387 3608